

FORMATION

L'ÉTHIQUE RELATIONNELLE DANS LE PROCESSUS DE MÉDIATION FAMILIALE

17.05.2021 | 9:30-16h30 | Château de la Solitude (Auderghem)



Avec Geneviève Herinckx, avocate et médiatrice systémicienne agréée
Et Charlotte Cappellen, avocate et médiatrice agréée

Comment aider, soutenir des partenaires qui se séparent à identifier, reconnaître l'« éthique relationnelle » qui s'est développée durant leur vie commune et à s'y appuyer ou - au contraire - à s'en distancier, pour construire les bases « justes » de leur séparation ?

L'objectif de la formation est de revisiter les grands thèmes de « [l'éthique relationnelle](#) » ou de manière plus générale, de « [l'approche contextuelle](#) », développés par Yvan BOSZORMENYI-NAGY ainsi que de comprendre, à travers de multiples exemples, dans quelle mesure ces concepts peuvent aider le médiateur dans son accompagnement des couples séparés à la recherche de solutions « justes » pour eux, dans le contexte de leur séparation :

- Le cycle du donner, du recevoir et du rendre au sein de la famille : le dialogue clinique autour de l'échange
- Le concept de loyauté et ses conflits
- La « partialité multidirectionnelle » de l'intervenant

PROGRAMME DE LA JOURNÉE



La **matinée** sera l'occasion d'aborder les problématiques relatives à l'éthique relationnelle.



Un **cadre théorique** sera proposé qui permettra de mieux saisir les différents concepts développés par BOSZORMENYI-NAGY et ses liens avec la médiation



L'**après-midi** sera l'occasion d'éprouver la théorie dans le cadre d'**ateliers pratiques**.



Des situations amenées par les participants ou par l'équipe de Trialogues seront mises en scène avec les techniques empruntées au psychodrame



Au cours du processus de médiation, on entend régulièrement l'une des parties dire à l'autre : « Ce n'est pas juste, ce qui m'arrive... Quand je pense à tout ce que j'ai fait pour toi... tout ce temps, dans notre couple, dans notre famille, dans notre maison... Pourquoi as-tu trahi ma confiance ? Je croyais vraiment que tu t'étais engagé(e)... envers moi... »

Le temps de la rupture est aussi le temps des « comptes relationnels » : on sort sa calculatrice, on fait ses comptes, on réclame « vengeance »...

Lors d'une recomposition familiale, les mêmes sentiments peuvent surgir : « Elle m'a volé mon mari, ma maison, mes enfants... »

Les aspects légaux liés à la matière de la séparation, du divorce et de toutes leurs conséquences financières et patrimoniales constituent bien sûr la trame de fond sur laquelle pourront se bâtir les arrangements éventuels entre les ex-partenaires. Mais ils peuvent s'avérer insuffisants pour donner un sens aux discussions, aux négociations entre deux êtres humains souvent blessés, frustrés, remplis de colère et d'amertume.

Avec sa théorie de « l'éthique relationnelle », Yvan BOSZORMENYI-NAGY, psychiatre hongrois immigré aux États unis, vient nous aider à repérer comment chaque couple, chaque famille qui se sépare a élaboré, au fil du temps, sa propre « éthique relationnelle ». Il part, en effet, du principe que dans chaque famille se crée, s'invente une manière particulière dont chacun va prendre soin, donner, rendre, faire confiance à l'autre et se sentir responsable de lui.

Pour BOSZORMENYI-NAGY, la notion du « don », de la « dette » et du « recevoir » est inhérente à toute relation humaine qui se construit sur le long terme. « Celui qui donne a le droit de recevoir, celui qui a reçu a des obligations et des dettes ».

FORMATEURS



[Geneviève Herinckx](#) est licenciée en droit de l'UCL et exerce le métier d'avocat depuis 1981. Attirée par les relations humaines et familiales, elle se forme en droit de la famille, dans un cabinet spécialisé dans ces matières au Barreau de Bruxelles.

La pratique de ce contentieux l'amène à s'intéresser aux modes alternatifs de règlement des conflits familiaux et notamment à la médiation familiale, au début des années 1990.

Elle se forme alors en médiation familiale, en 1999, à l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones et obtient son agrément à ce titre.

De 2000 à 2003, elle suit une formation complémentaire à l'intervention systémique à Chapelle aux Champs. Elle étend également sa formation aux «Cliniques Psychanalytiques du Couple» avec Danièle BASTIEN et Christophe JANSSEN.

En 2005, elle est amenée à collaborer à la mise sur pied d'une formation en médiation familiale, organisée par l'OBFG. Elle coordonne aujourd'hui la formation en médiation familiale organisée par Avocats.be et proposée à tous les avocats des barreaux francophones de Belgique.

Elle intervient également, en tant que formatrice, dans le cycle interuniversitaire de formation en médiation mis en place par l'UCL et les Facultés universitaires Saint Louis.

Sa double pratique d'avocate spécialiste en droit de la famille et de médiatrice familiale continue à enrichir et complexifier son approche du conflit familial et de toutes ses conséquences, tant personnelles que financières et juridiques.



[Charlotte Cappellen](#) s'est inscrite au barreau de Bruxelles en octobre 2010.

Elle a commencé à travailler dans un cabinet d'avocats généralistes (avec une pratique importante du droit immobilier (construction, bail, copropriété).

Cependant, elle a toujours été passionnée par les échanges et relations humaines. En plus du droit immobilier, elle s'est très rapidement intéressée au droit familial dans tous ses aspects (difficultés de couples, difficultés relatives aux enfants, questions financières, etc.).

De décembre 2012 à juillet 2015, elle a assumé, pour les services du BAJ auprès du Barreau de Bruxelles, une permanence d'aide juridique décentralisée au sein de la Justice de Paix du canton d'Ixelles.

Au fil de son travail d'avocat et de ses permanences, elle a pu constater l'importance de la mise en place d'une meilleure communication entre parties. Mais également la plus-value que pouvaient apporter les conseils des parties pour la résolution amiable des litiges.

Elle s'est donc formée, en 2014 au droit collaboratif et en a signé la charte.

En 2015, elle a également entamé une formation qualifiante en médiation au sein de Trialogues.

Depuis 2017, elle pratique comme médiatrice familiale, civile et commerciale. Convaincue de la complémentarité et de la richesse de la co-intervention, elle travaille souvent avec d'autres intervenants ou médiateurs de Trialogues.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Cette formation s'adresse aux médiateurs agréés ou en formation de toutes les catégories, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues, ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.



Cette formation est agréée par la Commission Fédérale de Médiation.

Une attestation est délivrée pour la formation des avocats et des médiateurs agréés (6 h).



Le lundi 17 mai 2021
de 9h30 à 16h30



Château de la Solitude
Avenue Schaller, 54
1160 Auderghem



La possibilité de suivre cette formation à distance, par zoom, sera ouverte s'il ne reste plus de places en présentiel



Maximum 16 participants



Lunch inclus



Inscription sur le site <http://www.trialogues.be> > Rubrique Formation continue



180€ lunch compris *60€ pour les membres de la FQ 7*

A verser sur le compte BE63 3631 4153 9208 - Communication: Ethique21

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE63 3631 4153 9208.

La réception du paiement vaut inscription définitive. Une facture pour acquit sera délivrée sur demande

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.